

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du mardi 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 26 mai, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h00, salle du Conseil à la Maison de l'agglomération de Plourivo sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Étaient présents :

Béatrice BILLAUX, Marie-Christine BINOT, Pascal BONNEAU, Yvon BOUTIER, Gildas CONNAN, Virginie DOYEN, Michel DUMAIL, Yannick ECHEVEST, Jean-Pierre GIUNTINI, Cyril JOBIC, Yannick LE BARS, Philippe LE GOFF, Vincent LE MEAUX, Frédéric LE MEUR, Bruno LEBRETON, Guillaume LOUIS, Damien MALINAS, Nathalie O'CONNOR, Dominique PARISCOAT, Olivier PICART, Clarisse PINEL, Christian PRIGENT, Véronique ROLLAND, Richard VIBERT.



DELBU2026-05-031

Administration du personnel : Mise à disposition de personnel auprès du Centre Forêt Bocage

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L512-6 à L512-9 et L512-12 à L512-15 ;

Vu le décret 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu la délibération DEL2026-04-096 du Conseil d'Agglomération, en date du 14 avril 2026, relative à la délégation de pouvoir du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire pour approuver la mise à disposition de personnel ;

Considérant l'accord de l'intéressée pour cette mise à disposition ;

Considérant le projet de convention en annexe ;

Entendu l'exposé de Monsieur Le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Approuve la mise à disposition d'un adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe auprès du Centre Forêt Bocage du 4 mai 2026 au 30 novembre 2026 pour un total de 666 heures ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition et tout avenant éventuel.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

